



LES NOTAIRES D'EUROPE
S'ENGAGENT POUR

2020

pour une politique européenne de la justice à la hauteur
des enjeux socio-économiques



Parce qu'ils sont les conseillers juridiques des citoyens et des entreprises, les notaires les accompagnent tout au long des grandes étapes de la vie : contrat de mariage, achat d'un bien immobilier, règlement d'une succession, statuts d'une société, etc. **Confrontés dans leur pratique quotidienne à une hausse sans précédent du nombre d'affaires ayant un élément transfrontalier, les notaires d'Europe répondent aux attentes des citoyens et des entreprises** dont la vie s'inscrit désormais dans l'espace communautaire.

NOTAIRES D'EUROPE

Conseil des Notariats de l'Union Européenne

Avenue de Cortenbergh, 120
B - 1000 Bruxelles
T : +32 (0)2 513 95 29 - F : +32 (0)2 513 93 82
E-mail : info@cnue.be



SUIVEZ-NOUS SUR :



<https://www.youtube.com/user/EUNotaries>



[HTTPS://TWITTER.COM/NOTAIRESDEUROPE](https://twitter.com/NOTAIRESDEUROPE)

www.cnue.eu

En effet, la libre circulation conduit un nombre croissant d'Européens à travailler, s'établir, fonder une famille, acheter une résidence dans un autre pays que celui dont ils sont originaires et avec des partenaires d'autres nationalités. Cette réalité se traduit dans les chiffres avancés par la Commission européenne :

- 8 millions d'Européens n'habitent plus dans leur pays d'origine.
- 2,5 millions de propriétés immobilières appartiennent à des personnes qui résident dans un autre État que celui où se trouve le bien.
- Chaque année, 450 000 successions présentant une dimension internationale sont ouvertes en Europe pour une valeur supérieure à 123 milliards d'euros.
- 13% des nouveaux mariages concernent des couples binationaux.
- L'Union européenne compte actuellement 16 millions de couples internationaux.
- 20% des partenariats enregistrés dans l'UE concernent des couples binationaux.

Forts de leur expertise, acteurs **au service de la libre circulation des citoyens et des entreprises au sein de l'Union**, les 40 000 notaires d'Europe et leurs 160 000 collaborateurs s'engagent.



Apporter de nouvelles solutions pour le quotidien des citoyens

Dans leurs domaines d'expertise, les notaires d'Europe continueront à répondre aux attentes des citoyens de l'Union européenne, que ce soit par la mise en place de nouveaux outils ou la création d'instruments juridiques adaptés.

- Unifier les règles de conflit de lois au niveau européen dans le droit de la famille et le droit des personnes. Comme ils l'ont fait en accompagnant la mise en place du règlement européen sur les successions, ils entendent agir dans les domaines suivants :
 - la **capacité juridique et la protection des personnes vulnérables** ;
 - la **filiation** ;
 - l'**adoption** ;
 - la **célébration du mariage**;
 - l'**absence (effets juridiques de la disparition d'un individu au-delà d'une certaine période)**.
- Renforcer la protection des personnes vulnérables au sein de l'Union européenne. L'Union européenne dispose à travers la Convention de la Haye du 13 janvier 2000 d'outils potentiels de coopération entre États membres, permettant d'assurer la **reconnaissance et l'exécution des mesures de protection**. Les notaires d'Europe appellent l'Union européenne à encourager les États membres à signer et ratifier la convention. Ils entendent également **mettre en place un système d'alerte pour les personnes vulnérables en cas d'accident à l'étranger**. Enfin, ils enrichiront le site « Personnes vulnérables en Europe » (www.personnes-vulnerables-europe.eu) de fiches d'information sur les mineurs.

- **Soutenir la médiation comme méthode alternative de règlement des conflits.** De par sa mission d'officier public intervenant comme tiers de confiance impartial dans les relations entre personnes privées, le notaire pratique la médiation dans ses domaines de compétence : droit de la famille, droit des successions, droit immobilier et droit des sociétés. Les notaires d'Europe entendent **mettre en place un cadre commun pour la médiation notariale.** Ils travailleront également à la mise en place d'un **réseau de notaires médiateurs identifiés dans l'annuaire européen des notaires.**
- **Promouvoir la collaboration avec d'autres professions de droit (magistrats, huissiers, etc.).** Partenaires naturels d'autres professions du droit, les notaires d'Europe entendent développer des projets communs en vue d'un **meilleur accompagnement des citoyens européens** vivant la mobilité européenne.
- **Faciliter les emprunts hypothécaires au sein de l'UE.** L'Union européenne a adopté récemment une nouvelle directive portant sur les contrats de crédit aux consommateurs relatifs aux biens immobiliers à usage résidentiel. Cette directive vise à créer un marché du crédit hypothécaire à l'échelle de l'Union avec un niveau élevé de protection des consommateurs. Les États membres

devront transposer ses dispositions dans leur droit national d'ici mars 2016. Les notaires d'Europe tiennent à manifester leur engagement auprès des Etats pour accompagner cette transposition. **Le contrôle exercé par les notaires protégera l'individu dans sa démarche d'accession à la propriété.** Il assurera également un haut niveau de protection juridique des transactions immobilières, dans le but d'éviter une crise comme ont pu connaître les marchés dérégulés.

- **Mettre en place un outil d'information sur les transactions immobilières.** Les notaires d'Europe entendent créer un outil destiné aux consommateurs pour leur permettre de comprendre le déroulement d'une transaction immobilière en fonction du droit national applicable.



Les notaires d'Europe entendent développer des projets communs avec d'autres professions de droit en vue d'un meilleur accompagnement des citoyens européens vivant la mobilité européenne.



Accompagner le développement des entreprises en Europe

Les entreprises se développent idéalement dans un environnement leur assurant la transparence et la sécurité juridique. Les notaires d'Europe sont des acteurs clés de ce développement. Ils accompagnent les entrepreneurs tout au long de leur projet et contribuent à la protection des actionnaires et des créanciers de la société. Forts de leur expérience, les notaires d'Europe ont identifié des domaines d'action prioritaires d'ici 2020 :

- **L'adoption d'une 14^{ème} directive en droit des sociétés sur le transfert de siège.** La liberté d'établissement des sociétés est un aspect crucial pour le développement du marché intérieur. Or, à ce jour, aucun projet législatif européen n'a abouti en matière de transfert de siège, ce qui est une source d'incertitudes juridiques pour les entreprises qui souhaitent se développer au sein du Marché intérieur, mais également pour leurs partenaires et leurs créanciers. Un cadre juridique sûr et fiable au sein de l'UE permet un meilleur développement économique. C'est pourquoi les notaires d'Europe demandent la mise en place d'une 14^{ème} directive, dans le domaine du droit des sociétés, qui couvrirait cette question. Ils souhaitent un cadre efficace qui respecte, dans son ensemble, la résolution du Parlement européen 2011/2046(INI) adoptée le 2 février 2012.
- **Renforcer la sécurité juridique des tiers et des créanciers.** Les notaires d'Europe entendent

soutenir à l'avenir toute initiative allant dans le sens d'un renforcement de la transparence des entreprises et des structures juridiques afin de réduire les risques associés à la criminalité économique mondiale. Cela passera notamment par le maintien de procédures nationales de contrôle devant notaire. En outre, les notaires d'Europe sont des acteurs clés dans la lutte contre le blanchiment de l'argent sale. Dans leurs activités quotidiennes et conformément aux réglementations européennes, ils ont l'obligation de révéler aux autorités nationales compétentes les soupçons qu'ils auraient en la matière à l'encontre de leurs clients et de dénoncer les transactions suspectes.

- **Faciliter la circulation des entreprises en Europe** grâce à la mise en œuvre d'outils permettant de s'assurer de la fiabilité des représentants de l'entreprise et de ses mandants.



Les notaires d'Europe sont des acteurs clés dans la lutte contre le blanchiment de l'argent sale. Ils ont l'obligation de révéler aux autorités nationales compétentes les soupçons qu'ils auraient en la matière à l'encontre de leurs clients et de dénoncer les transactions suspectes.



Renforcer la collaboration transfrontalière des notaires

La coopération transfrontalière est une priorité constante pour les notaires d'Europe qui soulève des défis tant sur le plan de la pratique que du point de vue technologique. Pour y répondre, les notaires d'Europe ont mis en place de nombreux outils et initiatives qui font de la collaboration transfrontalière des notaires une réalité, notamment de manière dématérialisée grâce aux outils de signature électronique développés et utilisés par les notaires d'Europe depuis plusieurs années. D'ici à 2020, les notaires d'Europe intensifieront leurs efforts en la matière. Ainsi, ils s'engagent à :

- Déployer la plateforme de collaboration EU-Fides. Cet espace notarial sécurisé a pour objectif de **faciliter la coopération entre notaires européens dans le traitement des dossiers transfrontaliers**, par exemple pour l'achat transfrontalier d'un bien immobilier. Avec EUFides, l'acheteur d'un bien immobilier peut contacter son notaire habituel, qui prendra en charge la réalisation de la vente en collaboration avec un notaire de l'Etat membre où le bien est situé en toute sécurité juridique.
- Favoriser la création de registres nationaux et leur interconnexion. A ce jour, les notaires se sont engagés au niveau des Etats membres dans la création et la gestion des registres des testaments, des contrats de mariage et, très probablement, des certificats successoraux eu-

ropéens. Les notaires d'Europe se sont investis également dans **l'interconnexion de registres des testaments** par l'intermédiaire de l'Association du Réseau Européen des Registres Testamentaires (ARERT). Cette interconnexion offre la garantie que mes dernières volontés seront bien respectées. Pour 2020, les notaires d'Europe entendent développer ces registres, ainsi que des registres de commerce, des procurations préventives ou d'insolvabilité qui contribueront à la sécurité juridique qu'attendent les citoyens.

- **Renforcer le Réseau Notarial Européen (RNE).** Le RNE est un outil destiné aux notaires confrontés à des questions pratiques comportant des aspects transfrontaliers. Le RNE offre, par l'intermédiaire d'un point de contact dans chacun des notariats de l'Union, un soutien technique aux notaires en leur fournissant toutes les informations nécessaires pour résoudre les dossiers transfrontaliers.
- **Développer l'offre de formation pour les notaires européens.** La formation est une priorité de la Commission européenne. Cette dernière souhaite que la moitié des praticiens du droit reçoivent une formation en droit européen d'ici à

2020. Les notaires d'Europe partagent cet objectif. Ils ont eux-mêmes mis en place en 2013/14 le programme de formation « Les Notaires pour l'Europe – L'Europe pour les Notaires » en partenariat avec la Commission. Les notaires d'Europe entendent intensifier leurs efforts dans le domaine que ce soit au niveau européen ou au niveau national. Avec l'adoption du nouveau règlement sur les successions internationales, sont engagées des **formations sur le droit successoral au niveau européen**. Enfin, un grand programme d'échange de jeunes notaires est prévu.



Pour 2020, les notaires d'Europe entendent développer ces registres, ainsi que des registres de commerce, des procurations préventives ou d'insolvabilité qui contribueront à la sécurité juridique qu'attendent les citoyens.



Rendre la justice plus efficace grâce à l'acte authentique

Les notaires dressent pour leurs clients des actes authentiques qui sont, selon la directive 2011/83 /CE du 25 octobre 2011 relative aux droits des consommateurs, des « contrats établis, conformément aux droits des États membres, par un officier public tenu par la loi à l'indépendance et à l'impartialité et devant veiller, en fournissant une information juridique complète, à ce que le consommateur ne conclue le contrat qu'après mûre réflexion juridique et en toute connaissance de sa portée juridique. » Forts de ces attributs, l'acte authentique renforce la transparence des transactions en créant la sécurité juridique, tant pour les entreprises que pour les citoyens, protège le consommateur, prévient les conflits et désengorge les tribunaux. Dès lors, les notaires d'Europe, acteurs efficaces d'une justice préventive, considèrent la promotion de l'acte authentique en Europe comme une nécessité.

Ils proposent de :

- **Faciliter la circulation des actes authentiques au sein de l'Union européenne.** Les notaires d'Europe travaillent de concert dans cette perspective et soutiennent les démarches faites pour **faciliter l'emploi de l'acte authentique** au sein de l'Union européenne. Ils sont ainsi les acteurs de plusieurs réglementations européennes (titre exécutoire européen, règlement sur les suc-

cessions internationales, etc.). Désormais, les notaires d'Europe entendent donc contribuer à un approfondissement de l'harmonisation des règles de conflits de loi, notamment dans les domaines qui n'ont pas encore été règlementés (régimes matrimoniaux, partenariats enregistrés, protection des personnes vulnérables, etc.).

- **Donner la forme authentique aux nouveaux instruments juridiques européens.** De par ses attributs, l'acte authentique répond aux besoins de sécurité juridique des citoyens européens. Le développement du droit européen est à l'origine de nouveaux outils, comme par exemple le certificat successoral européen. Les notaires d'Europe s'engagent à **travailler de concert avec les institutions européennes** pour que les citoyens trouvent dans ces nouveaux instruments européens les atouts qui résultent de l'authenticité.
- **Encourager le développement de l'acte authentique électronique au sein de l'Union européenne.** L'acte authentique électronique et/ou l'archivage électronique sont déjà une réalité pour de nombreux notariats. Gain de place, de temps,

de sécurité, leurs atouts, qui s'accompagnent de la présence et des conseils du notaire, sont réels pour les citoyens et les entreprises. Pour systématiser leur utilisation, les notaires d'Europe développent des outils électroniques (archivage des actes électroniques, signature électronique, etc.) qui prendront tout leur essor d'ici 2020.



Les notaires d'Europe entendent contribuer à un approfondissement de l'harmonisation des règles de conflits de loi, notamment dans les domaines qui n'ont pas encore été règlementés (régimes matrimoniaux, partenariats enregistrés, protection des personnes vulnérables, etc.).



Travailler aux côtés des administrations nationales

Plus que jamais, les Etats européens sont confrontés à des difficultés économiques et budgétaires qui les conduisent à réformer leur organisation. Dans ce contexte, les notaires d'Europe réaffirment leur engagement de travailler de concert avec les Etats membres et de :

- **Soulager les administrations nationales.** Les notaires d'Europe entendent montrer combien un service public nommé par l'Etat, contrôlé par lui, rémunéré par ses seuls clients sans qu'il n'en coûte rien au contribuable et aux finances publiques peut être efficace. Forts de leur **mission d'intérêt général**, les notaires d'Europe apportent déjà leur contribution au fonctionnement de la justice aux côtés des Etats : rédaction et enregistrements des mandats de protection future devant notaire en Lettonie, célébration des mariages devant notaire en Estonie, règlement des divorces à l'amiable en Roumanie, etc. Ils sont prêts à renforcer leur action.
- **Contribuer efficacement à l'e-administration.** Engagés depuis plusieurs années dans la dématérialisation des échanges, les notaires d'Europe

continueront de développer des outils de travail avec les administrations nationales : téléprocédures pour les démarches administratives, télépaiement pour les impôts, alimentation dématérialisée des registres publics (constitution des sociétés, conservation des hypothèques, etc.).



Engagés depuis plusieurs années dans la dématérialisation des échanges, les notaires d'Europe continueront de développer des outils de travail avec les administrations nationales.